

Réunion OUB'S - mercredi 25 juin 2025 - 12h30

Présents : Viridianna, Ariane, Anne, Raphaël, Anaïk, Cécile, Mickaël, Vincent, Clément, Sylvie, Claire, Mathias, Thomas, Léa
Invitée : Chloé

Animation : Clément et Cécile

Un seul point à l'ordre du jour, à la demande du groupe Fonctionnement :
Le devenir du Batiment B

Le contexte :

Les dossiers d'urbanisme doivent être déposés avec les bonnes fonctions pour chaque espace.

Garder le bâtiment B en exercice nous obligerait à effectuer des travaux pour l'ERP et à remettre en état de fonctionnement le système SSI (sécurité incendie) pour minimum 30 000€, même pour un usage très limité.

Le modèle économique actuel est serré et la "vente" du bat B permettrait d'ajouter environ 300 000 euros dans le plan de financement global. Si on ajoute les 400 000 euros de travaux prévus pour l'ensemble du tènement, s'ils étaient dépensés pour le bat A uniquement cela permettrait de faire quelque chose de vraiment qualitatif.

Une fois qu'on a déposé un dossier d'urbanisme avec une déclaration de ce qu'on veut faire, il sera examiné et on aura alors des préconisations sur les travaux à effectuer pour obtenir nos autorisations, à partir de là toute inadéquation entre nos déclarations et nos usages effectifs seront passible de fermeture administrative.

L'idée serait que l'acquéreur prenne part à la SCI. Si un acheteur se présente, une consultation collective sera faite au chalutier pour représenter sa voie dans la SCI. Rappel : l'inclusion d'un nouveau membre dans la SCI se fait au vote des associés qui sont : le chalutier, la boussole, et la coopérative oasis.

Nous choisissons de prendre cette décision en expérimentant la prise de décision au consentement. La proposition à valider est la suivante :

Nous nous détachons du bat B dans l'objectif de le vendre.

En cas de personne ou structure intéressée, le choix de l'acheteur sera validé en conseil collégial précédé de réunions de commissions.

Nous trouvons une place pour chacune des activités du bat B dans le bat A.

à l'issue d'un premier processus de décision au consentement, nous apportons les deux amendements suivants à cette proposition et la validons :

Nous nous détachons du bat B dans l'objectif de le vendre.

En cas de personne ou structure intéressée, le choix de l'acheteur sera validé en conseil collégial précédé de réunions de commissions.

Nous trouvons une place pour chacune des activités du bat B dans le bat A.

Nous réfléchissons l'espace pour que l'organisation des événements soit possible et confortable (question du poteau de la grande salle)

Nous donnerons un nom à cet espace qui honore la mémoire de Pierrot.